

## ANNEXE 1 : courrier de Jean-Claude COUAILLES



### LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



*Le Président*

**Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,  
Mesdames et Messieurs les salariés,**

Je tiens d'abord à m'excuser de mon absence parmi vous ce soir. Différents éléments ne m'ont pas permis de vous rejoindre pour cette assemblée importante. Même si elle confortera la continuité, il n'y a aucun mystère, il est toujours essentiel de consulter les clubs sur le projet qui sera développé.

Si je tenais à venir ce soir, c'est parce qu'un homme va laisser sa fonction de Président, parce qu'il avait pris l'engagement de le faire à l'issue de ce mandat. Combien sont-ils à avoir annoncé la même chose sans vouloir ensuite se lever du fauteuil ?

Des circonstances nous ont séparé, mais je tenais à lui exprimer ce soir mes chaleureux remerciements et ma reconnaissance.

J'ai trouvé, depuis ma prise de fonction à la Ligue, un constructeur attaché à ses clubs et voulant que le football Gersois, mais au-delà le football d'Occitanie, progresse.

Il a fait preuve d'abnégation, d'influence et de délicatesse qui classent un homme.

J'aurai souhaité qu'il rejoigne le bureau de la Ligue. Avant mon appel, il avait pris d'autres engagements. Attaché à ses racines, tant territoriales qu'humaines, il a souhaité continuer dans son Gers et seuls des textes désuets non pas permis de faire bénéficier de son expérience d'autres instances.

Expérience, qualité aujourd'hui indispensable à une gestion saine et efficace.

Ce n'est donc qu'un au revoir Monsieur Guy GLARIA.

J'aurais souhaité également vous parler du futur. Je connais vos peurs. Je les ai sondés. Le côté financier et la reprise des compétitions sont vos inquiétudes majeures. Je travaille pour y répondre. Côté financier, après avoir consacré plus de 340 000 euros au fonds de solidarité, vous ayant permis de redémarrer cette saison, après avoir retardé toutes les échéances de l'été, nous prendrons avec l'aide de l'état, de la région, du département, au travers du Pass'Sports, les mesures en faveur des licenciés.

L'option de reprendre les compétitions n'est plus une illusion mais nous sommes dans l'attente des mesures gouvernementales qui seront prises le 07 janvier pour fixer la date de reprise et élaborer un nouveau planning. Après consultation des clubs régionaux, l'option de terminer la phase aller puis de continuer la phase retour en poule de montées et de descentes semble se dégager. Cette option permettant aux clubs de libérer des dates pour leur permettre d'organiser Tournois, vide-greniers ou tout autre manifestation. Ayant participé au groupe de travail, chaque district pourra choisir son option selon le niveau des compétitions et la complexité du calendrier.

Je vous souhaite de bonnes fêtes, en espérant que vous et vos proches ont la santé mais également le moral pour traverser cette période encore délicate.

Avec tous mes encouragements,  
Prenez soin de vous.

**Jean-Claude COUAILLES**  
**Président de la Ligue de football d'Occitanie.**



Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3  
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : [secretariat@occitanie.fff.fr](mailto:secretariat@occitanie.fff.fr)

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU  
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : [secretariat@occitanie.fff.fr](mailto:secretariat@occitanie.fff.fr)

## ANNEXE 2 : bilan et compte de résultat 2020

FFF DISTRICT du GERS de FOOTBALL  
32000 AUCH

Page : 2

### BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2020 12			Exercice N-1 30/06/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	544	544				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains	30 000		30 000	30 000		
	Constructions	330 194	170 524	159 670	172 301	12 631	7.33
	Installations techniques Matériel et outillage	13 023	9 125	3 898	4 070	172	4.22
	Autres immobilisations corporelles	45 245	37 887	7 358	950	6 407	674.13
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	84		84	84			
<b>Total I</b>	419 089	218 080	201 010	207 405	6 395	3.08	
Comptes de liaison							
<b>Total II</b>							
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	8 346		8 346	5 841	2 505	42.89
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	130 104		130 104	141 435	11 331	8.01
Valeurs mobilières de placement	50 375		50 375	50 375			
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	145 482		145 482	119 038	26 444	22.21	
Charges constatées d'avance (3)	4 675		4 675	5 141	466	9.07	
<b>Total III</b>	338 982		338 982	321 830	17 152	5.33	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	1 986		1 986	2 384	397	16.67
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	760 057	218 080	541 978	531 619	10 359	1.95	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>			
		<b>30/06/2020</b>	<b>12</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>30 902</b>	<b>16 893</b>	<b>14 010</b>	<b>82.93</b>		
	<b>Autres fonds associatifs</b>						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	18 531	20 210	1 679	8.31			
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
<b>Total I</b>	<b>49 433</b>	<b>37 103</b>	<b>12 331</b>	<b>33.23</b>			
	<b>Comptes de liaison</b>						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	41 343	42 228	885	2.10		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	60 000	66 000	6 000	9.09		
	Fonds dédiés sur autres ressources	277 344	260 451	16 893	6.49		
<b>Total III</b>	<b>378 687</b>	<b>368 679</b>	<b>10 008</b>	<b>2.71</b>			
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	43 480	60 609	17 128	28.26		
	Emprunts et dettes financières divers	6 823	1 597	5 226	327.35		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 419	5 335	1 915	35.90		
	Dettes fiscales et sociales	41 695	38 903	2 792	7.18		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	8 190	8 894	704	7.91		
Instruments de trésorerie							
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance	10 250	10 500	250	2.38		
	<b>Total IV</b>	<b>113 857</b>	<b>125 837</b>	<b>11 979</b>	<b>9.52</b>		
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>541 978</b>	<b>531 619</b>	<b>10 359</b>	<b>1.95</b>		

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an

33 762 43 443  
80 055 82 395

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	75 991		112 831		36 841	32.65
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	158 941		151 522		7 419	4.90
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	72 072		60 215		11 858	19.69
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	8		1		7	764.04
<b>Total I</b>	<b>307 012</b>		<b>324 569</b>		<b>17 557</b>	<b>5.41</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 404		15 435		7 969	51.63
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	1 803		2 176		3 979	182.87
Autres achats et charges externes	64 149		93 050		28 902	31.06
Impôts, taxes et versements assimilés	6 234		5 842		392	6.71
Salaires et traitements	101 271		104 517		3 246	3.11
Charges sociales	35 649		40 605		4 955	12.20
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	19 378		30 405		11 027	36.27
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	24 475		16 600		7 875	47.44
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	64		52		12	23.09
<b>Total II</b>	<b>272 821</b>		<b>308 682</b>		<b>35 862</b>	<b>11.62</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>34 191</b>		<b>15 886</b>		<b>18 305</b>	<b>115.22</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2020	12	30/06/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	1		1			
Autres intérêts et produits assimilés	1 340		1 372		32	2.33
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	1 341		1 373		32	2.33
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés	1 052		1 416		365	25.75
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	1 052		1 416		365	25.75
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	290		43		333	769.63
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	34 481		15 843		18 638	117.64
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 832		1 745		87	4.98
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 000		6 000			
<b>Total VII</b>	7 832		7 745		87	1.12
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 307		5 650		657	11.63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 103		1 045		4 058	388.19
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
<b>Total VIII</b>	11 410		6 695		4 715	70.42
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	3 579		1 050		4 628	440.94
Impôts sur les bénéfices (IX)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	316 185		333 687		17 502	5.25
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	285 282		316 794		31 511	9.95
<b>Solde intermédiaire</b>	30 902		16 893		14 010	82.93
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
<b>5. EXCEDENTS OU DEFICITS</b>	30 902		16 893		14 010	82.93

## **ANNEXE 3 : Rapport financier**

### COMMISSION DES FINANCES

*ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT DU 18 DECEMBRE 2020*

*Approbation des comptes – Bilan du 30.06.2020*

#### **COMPTE RENDU FINANCIER**

**Exercice du 01.07.2019 au 30.06.2020**

#### **1/ ANALYSE DE L'EXPLOITATION :**

- Le montant des recettes propres au District s'élève à **75 991 €** contre **111 849 €** en 2017/2018 soit une diminution de **36 841€** (-32.65%).
- Le montant de ces recettes, majoré du montant des subventions perçues pour **158 941 €** et des reprises sur provisions et transferts de charges pour **72 072 €** dégage un montant total de produits d'exploitation de **307 012 €** contre **324 569 €** en 2018/2019 soit une diminution de **17 557 €** (- 5.41%).
- Le total des charges d'exploitation s'élève à **272 821 €** contre **308 682 €** en 2018/2019 soit une baisse **35 862 €** (-11.62%).
- Le résultat d'exploitation dégage un excédent de **34 191 €**. Ce même résultat d'exploitation enregistrait un excédent de **15 886 €** en 2018/2019.
- Le résultat net de l'exercice, après imputation des charges financières (-1 052 €), des produits financiers (+1 341 €) ainsi que des produits exceptionnels (+7 832 €) et charges exceptionnelles (-11 410€), dégage un excédent de **30 902 €** contre un excédent de **16 893 €** la saison précédente.

#### **COMPTE D'EXPLOITATION GLOBAL DE SYNTHESE**

	<b>N</b>	<b>N-1</b>	<b>N-2</b>
	<b>2019/2020</b>	<b>2018/2019</b>	<b>2017/2018</b>
<b>Total recettes d'exploitation</b>	+ 307 012	+ 324 569	+ 283 900
<b>Total charges d'exploitation</b>	<u>- 272 821</u>	<u>- 308 682</u>	<u>- 276 352</u>
<b>Résultat d'exploitation</b>	+ 34 191	+ 15 886	+ 7 547
<b>+ Produits Financiers</b>	+ 1 341	+ 1 373	+ 1 343
<b>- Frais Financiers</b>	<u>- 1 052</u>	<u>- 1 416</u>	<u>-1 803</u>
<b>Résultat courant</b>	+ 34 481	+ 15 843	+ 7 087
<b>+ Produits exceptionnels</b>	+ 7 832	+ 7 745	+ 8 126
<b>- Charges Exceptionnelles</b>	<u>- 11 410</u>	<u>- 6 695</u>	<u>- 4 512</u>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>+ 30 902</b>	<b>+ 16 893</b>	<b>+ 10 701</b>

## POSTES DE RECETTES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2019 / 2020	Saison 2018 / 2019	Saison 2017 / 2018
Droits d'engagement Clubs	43 500 €	54 208 €	55 003 €
Avertissements	12 883 €	23 458 €	22 649 €
Suspensions	6 652 €	16 957 €	14 889 €
Subventions Financières	155 234 €	150 040 €	123 066 €
Transfert de charges	46 010 €	59 042 €	47 388 €
Sanctions – Amendes diverses	5 890 €	7 761 €	8 361 €

## POSTES DE CHARGES LES PLUS SIGNIFICATIFS

	Saison 2019 / 2020	Saison 2018 / 2019	Saison 2017 / 2018
Objets promotionnels District	19 674 €	7 883 €	3 647 €
Fournitures administratives	773 €	992 €	1 647 €
Maintenance matériel	2 728 €	1 864 €	2 839 €
Frais de déplacements	10 896 €	24 185 €	19 219 €
Missions – réceptions – stages divers (1)	26 459 €	42 094 €	36 183 €
Frais postaux et télécommunication	4 129 €	3 938 €	4 096 €
Impôts et taxes	6 234 €	5 842 €	5 607 €
Salaires du personnel et charges sociales	136 920 €	145 122 €	151 537 €
Crédit-bail photocopieur	2 270 €	2 270 €	2 270 €
Honoraires « Comptable » et « Juridique »	3 815 €	3 913 €	3 596 €
Electricité – eau – chauffage – entretien	7 913 €	7 678 €	9 898 €
Assurances	935 €	945 €	891 €
Dotations aux amortissements	18 981 €	20 008 €	19 732 €
Dotations aux provisions	24 872 €	26 997 €	2 920 €

(1) Dont frais abandonnés bénévoles : N : 14 364 €, N-1 : 22 111 €, N-2 : 19 507 €

## DETAIL DES SUBVENTIONS PERCUES OU A PERCEVOIR

ETAT (ANS ex CNDS)	14 500 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	10 600 €
F.F.F.	78 369 € (74 861€ saison N-1 - 64 161€ saison N-2)
L.F.O	46 515 € (50 079€ saison N-1 – 38 555€ saison N-2)
C.A.P.G.	5 000 €
INTERSPORT	3 707 €

## 2/ ANALYSE FINANCIERE

La capacité d'autofinancement de l'exercice de l'ordre de **41 000€** a permis la réalisation :

- D'investissements courants à hauteur de **12 586 €**.
- Le remboursement des emprunts à hauteur de **17 129 €**.

**Le montant des créances à encaisser au 30.06.2020 s'élevait à 130 104 € se décomposant comme suit :**

- Ligue Occitanie : 86 951 €
- Débiteurs divers : 1 941 €
- Subventions à recevoir : 29 207 €
- FFF : 12 005 €

**Le montant des dettes à payer au 30.06.2020 s'élevait à 51 937 € se décomposant comme suit :**

- Dettes sociales et fiscales : 41 695 €
- Fournisseurs divers : 3 419 €
- Clubs District (comptes créditeurs): 6 823 €

Le capital restant dû au titre de l'emprunt souscrit en 2009 auprès du CAPG s'élève à **43 443 €** dont **9 681 €** à moins d'1 an.

Le remboursement de l'emprunt souscrit auprès de la F.F.F. s'est achevé dans l'exercice.

Le montant global du remboursement du capital des 2 emprunts s'est élevé à **17 129€**

Les disponibilités financières au 30.06.2020 s'élevaient à **195 864 €** contre **169 413 €** au 30.06.2019.

### **3/ SYNTHÈSE**

L'arrêt des compétitions en mars dernier a engendré une baisse significative (- 36 900€) des recettes propres au District.

Cette diminution des recettes a toutefois été compensée par une baisse des charges d'exploitation (- 35 900€) , par la reprise des provisions 2018-2019 et les transferts de charges.

A noter le poids des subventions d'exploitation (158 941€) qui représentent 51% des produits d'exploitation.

Les éléments financiers tels que présentés attestent d'une situation particulièrement saine.

Les perspectives d'avenir, bien que contrariées par les restrictions sanitaires actuelles, devraient permettre au District la réalisation des actions indispensables au développement de notre discipline à destination des clubs.

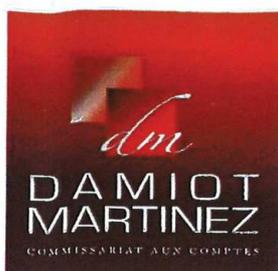
Guy VAVASSORI

Boucar DIOUF

Commission des Finances

Trésorier du District

## ANNEXE 4 : Rapports du Commissaire aux Comptes



**DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL**

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

Société de commissaires aux comptes inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

**1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE - Tél : 05 61 42 66 91 - Fax : 05 61 59 60 02 - Mèl : [accueil@dm-audit.com](mailto:accueil@dm-audit.com)**

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 509726840 00010 - APE : 6920Z - RCS TOULOUSE

DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

EXERCICE DU 01.07.2019

AU 30.06.2020

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral, le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

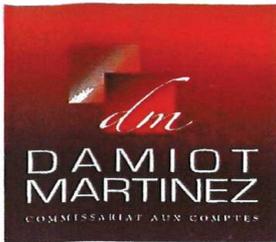
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOULOUSE,  
Le 30 novembre 2020.

Le Commissaire aux Comptes  
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT



**DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL**

Route de LAVACANT

32000 AUCH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

Société de commissaires aux comptes inscrite au tableau de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Toulouse

**1 Allée Maurice Sarraut - 31300 TOULOUSE - Tél : 05 61 42 66 91 - Fax : 05 61 59 60 02 - Mèl : [accueil@dm-audit.com](mailto:accueil@dm-audit.com)**

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 509726840 00010 - APE : 6920Z - RCS TOULOUSE

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. ~~Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.~~

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à TOULOUSE,  
Le 30 novembre 2020.

Le Commissaire aux Comptes  
Pour la SARL DAMIOT MARTINEZ



Jean-Luc DAMIOT